

## EN GUISE DE POSTFACE

“Celui qui ne sait pas est un ignorant ;  
celui qui sait et qui ne dit rien est un malfaiteur.”

Bertold Brecht

Sollicité pour commenter les témoignages recueillis par Isabelle Chollet, ma première réaction, après toutes ces années de “lutte” pour s’attaquer à un problème *tabu* entre tous ici, a été de refuser.

En effet, les mythes du Paradis géographique, social et humain sont toujours prévalents, et parler de maltraitance infantile en Polynésie française, plus qu’ailleurs, expose l’auteur et ses propos à une avalanche de malentendus, d’interprétations erronées et/ou malveillantes, de type personnel, idéologique, sociologique, culturel, raciste parfois, émanant plus du monde professionnel que du monde profane :

— en termes d’analyse, surtout pour des professionnels, la maltraitance révèle, la plupart du temps, des *a priori* idéologiques sous couvert de technicité et de prétendus savoirs.

— en termes d’action ou de solution, elle renvoie, sous couvert de respect administratif, juridique ou de contraintes financières, à des alibis d’une paresse d’esprit et d’une sécheresse de cœur ; à des schémas idéologiques ou politiques qui, pour dissimuler leur incurie autarcique propre ou celle de leur système d’appartenance, ne veulent pas faire apparaître (par lâcheté le plus souvent) leurs dysfonctionnements — même si les conséquences sont gravissimes, voire meurtrières, pour les enfants et adolescents en cause.

Ainsi ces mécanismes universels de résistance aboutissent à remuer du vent, avec l’illusion de la bonne conscience (comme en témoigne le

syndrome de la réunionite des différents services) ou à faire de la charité. Ces deux phénomènes se conjuguent alors et font perdurer des situations traumatisantes ou plutôt des vies traumatisées et saccagées.

La maltraitance des plus faibles, en l’occurrence des enfants — mais la liste des impétrants n’est pas exhaustive — renvoie tout un chacun à ses propres références (ou absences de références) générationnelles, familiales, parentales, sociales, culturelles, religieuses et morales. De ces références multicentriques dépendront parfois nos réponses contradictoires :

Faut-il se taire ou parler ?

Faut-il respecter la vie et l’intimité privées ou non ?

Faut-il venir en aide à celui qui souffre, *a fortiori* s’il est incapable de se défendre seul, tel un mineur, un handicapé, un malade mental... ?

Le Lévitique apporte une réponse concise :

“Ne va pas colportant dans ton peuple,

Ne reste pas immobile devant le sang de ton prochain,

Je suis Dieu.”

Ce n’est pas le seul écrit ancien qui réponde ainsi et qui montre que le problème n’est pas nouveau. Mais rien ne peut mieux faire la synthèse du droit pénal et du droit civil, de la morale, de l’éthique et de la déontologie, c’est-à-dire des différents systèmes normatifs où chacun se meut. Aucun code ne peut dicter la conduite à tenir ; à chaque cas, il faut apprécier, au regard des valeurs auxquelles on croit — quitte à subir les foudres de la responsabilité pénale, civile, morale ou religieuse :

LIBERTE RIME AVEC RESPONSABILITE.

## QU’EST-CE QUE LA MALTRAITANCE ?

Les faits-divers des journaux ne sont que la partie émergée de l’iceberg et ne révèlent que les plus spectaculaires des abus sexuels et des tortures physiques. Malheureusement la maltraitance d’enfants, ce n’est pas seulement cela.

Elle est surtout le rejet inavoué, le non-respect élémentaire des besoins primordiaux d’un enfant (hygiène, repas, sommeil, jeux,